

**PROPOSITION D'EXPERIMENTATION DU REVENU MINIMUM GARANTI
POUR LES 18-25 ANS EN DECROCHAGE OU SANS RESSOURCES EN GUADELOUPE**

Cyril EVUORT (stagiaire de l'Institut des études Politiques de Saint-Germain-en-Laye)

La proposition d'expérimenter en Guadeloupe le Revenu Minimum Garanti (RMG) est une idée qui n'est certainement pas neuve. Le Conseil Départemental avait en effet soutenu la proposition de loi portée par le Groupe Socialiste à l'Assemblée Nationale « d'expérimentation territoriale visant à instaurer un revenu de base » en 2018 ; puis en 2020 en pleine crise de la covid, dans le but de faire face au « choc de pauvreté ». Madame BOREL-LINCERTIN, la Présidente du Conseil Départemental, avait ainsi signé une lettre ouverte aux parlementaires réclamant l'introduction de ce revenu.

Le contexte socio-économique guadeloupéen est admis comme étant particulièrement inquiétant avec un taux de chômage s'élevant à 17% en 2021, un taux de pauvreté atteignant les 35% en 2017. La jeunesse guadeloupéenne est en première ligne, compte tenu de la situation globale de vulnérabilité, les difficultés face à l'emploi ou l'importance de l'exode.

Le constat douloureux sur la jeunesse est même pire quand on s'intéresse aux 11 000 jeunes de 18 à 25 ans sortis sans diplôme du système éducatif et suivis par la Mission Locale.

L'objectif est de traiter la jeunesse isolée, qui est sans ressources et qui ne bénéficie pas de la solidarité familiale.

L'expérimentation que nous prônons se centre sur la réunion de plusieurs prestations (APL, couverture maladie) et la prise en charge des dépenses dans les domaines d'épanouissement de la jeunesse permettant de lutter contre la marginalisation (Pass Culture, transports, abonnements téléphoniques et à Internet).

Ce revenu serait ouvert à ces jeunes sans ressources et promouvant un droit à l'autonomie. Ce serait « un outil puissant de lutte contre la pauvreté mais aussi un tremplin vers l'insertion sociale et professionnelle » (Hyafil 2017).

Il ne s'agit pas de créer une situation d'assistantat artificiel, nous réfléchissons, tout en considérant que les arguments de désincitation au travail ne sont pas pertinents (incitation situationnelle à chercher un emploi et disparition de la trappe à incertitude).

Son objectif fondamental est la lutte contre la grande pauvreté et l'exclusion, il constitue finalement un filet de sécurité.

L'accès à ce nouveau Revenu Minimum Garanti sera conditionné à l'entrée dans un parcours d'inclusion : accepter un accompagnement et des soins pour les jeunes toxicomanes, intégrer des structures d'accueil pour les jeunes SDF par exemple. Nous proposons également de lutter contre la pauvreté, en faveur de la réinsertion sans prôner une méthode brutale et inefficace et poser le préalable de l'engagement à trouver un emploi. En effet, il est impossible d'occuper un emploi et aspirer à une situation stable en combattant une addiction et l'isolement social.

Nous proposons de financer cette expérimentation d'une durée de trois ans en mobilisant, dans un premier temps, des fonds déjà existants. De fait, une part conséquente du budget alloué aux prestations sociales n'est pas utilisée, le taux de non-recours de certaines prestations pouvant atteindre les 30% au niveau national ; le taux de non-recours de la jeunesse guadeloupéenne s'élève à 17%. Au-delà de cette participation, nous en appelons à la solidarité nationale pour qu'elle accompagne une expérimentation en mesure de répondre à une situation qui n'a pas d'équivalent au dans l'Hexagone.

Des expérimentations d'une telle mesure ont été réalisées, à l'étranger avec son lot de conclusions et à l'échelle nationale, une même mesure a été testée au sein du Département de Gironde. Il reste

cependant que la structure adoptée diffère de ce que nous proposons. Il s'agissait en effet d'une fusion entre le RSA et la prime d'activité n'incluant pas des allocations comme les APL ; ciblant certes les 18-25 ans mais étendue à tous en sélectionnant de ce fait les citoyens bénéficiaires en fonction d'un niveau de ressources.

Si l'idée de fournir un revenu et un accompagnement spécifique à cette partie en difficulté de la jeunesse est relativement novatrice, l'idée de s'inspirer du revenu universel dans l'objectif de résorber la pauvreté, ne l'est pas. On peut citer les expérimentations nord-américaines des années 1970 menées au Canada et aux USA dont les rapports pointaient des effets bénéfiques pour les familles et sur l'éducation ; ou les expériences indiennes et namibiennes des années 2010. Cette idée n'est donc pas une utopie, mais plutôt une tentative de réponse à un ensemble de problématiques ciblées.

La particularité de la Guadeloupe doit être centrale dans la conduite d'une telle politique, cela signifie que cette expérimentation devra se faire dans un cadre adapté aux réalités guadeloupéennes. Un Revenu Minimum Garanti adapté à la Guadeloupe vise à créer un revenu permettant de couvrir des dépenses basiques facilitant l'insertion sociale et professionnelle. C'est pourquoi ce revenu se propose de couvrir, également, des frais de transports dans un territoire où le problème de la mobilité est important et participe généralement à réduire les facteurs rendant difficile l'inclusion autant professionnelle que sociale (mobilité certes mais aussi accès à un téléphone portable ou à Internet).

Aucun département de l'Hexagone ne doit prendre en charge une situation aussi dégradée de sa jeunesse, compte-tenu du nombre de jeunes sans diplôme, du niveau élevé de l'illettrisme et de la toxicomanie.

Ce nouveau schéma doit être adapté aux réalités guadeloupéennes et servir de modèle d'ajustement d'une politique publique sociale à un problème qui est aussi national avec des spécificités en Guadeloupe.